

surtout que le bo's est un article précieux dont nous avons besoin chez nous. Il y a beaucoup à dire pour ou contre cette proposition, mais l'argument général c'est que nous devrions employer cet article nous-mêmes au lieu de l'exporter. Je répète ce qui se dit couramment sur ce sujet; il reste à savoir jusqu'à quel point nous pouvons agir par rapport à ce projet de résolution.

L'honorable M. FOWLER: On a trop exporté de bois à pâte de ce pays, et les forêts, par suite de ces exportations qui se font sur une grande échelle et des feux qui, malheureusement, se déclarent un peu partout chaque année, se déboisent rapidement, si bien que la question de protection des forêts est devenue des plus sérieuses. S'il est nécessaire d'empiéter sur les droits des individus pour protéger ceux de la communauté, il ne faut pas hésiter à le faire parce nous avons absolument besoin des forces hydrauliques qui existent dans ce pays, et que nous en aurons encore bien plus besoin au fur et à mesure que notre population augmentera et qu'en protégeant nos forêts, nous protégeons en même temps nos forces hydrauliques. En détruisant les forêts, on détruit du même coup les réservoirs d'eau. Cette eau s'écoule vers la mer inondant sur son passage les terres dénudées. Certaines parties de la Chine et de l'Espagne ont été détruites de cette façon et les Indes auraient subi le même sort si le gouvernement anglais n'avait eu recours à un système de reboisement. Dans ma propre province, et dans la province de la Nouvelle-Ecosse, le reboisement se fera tout seul. Il ne sera pas nécessaire d'y planter de jeunes arbres contrairement à ce qu'on sera peut-être obligé de faire dans la province d'Ontario et dans l'Ouest. Je suis en faveur de toute législation qui tendra à protéger nos forêts et j'espère que le gouvernement usera des pouvoirs qu'il détient et, au besoin s'en arrogera, pour prendre toutes les mesures de protection nécessaires.

L'honorable F. B. BLACK: Je n'ai qu'une seule objection à cette mesure; c'est que sa portée en est trop limitée. Ce n'est pas la première fois que l'on prohibe l'exportation de bois à pulpe au Canada. Québec, le Nouveau-Brunswick, Ontario et la Colombie-Anglaise ont prohibé l'exportation du bois à pulpe provenant des terres de la Couronne.

La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick nous ont fourni un très bel exemple des effets de cette législation. Nous avons pu, au Nouveau-Brunswick en conservant le bois à pulpe dans la province, créer des industries très importantes qui croissent et se multiplient d'année en année. Dans la province de la Nouvelle-Ecosse où le gouvernement n'a pas jugé à propos de prendre de semblables mesures, c'est tout l'opposé. Ils ne peuvent pas

se vanter, dans cette province, de l'accroissement industriel enregistré chez nous sous ce rapport. Leurs terres sont presque toutes entre les mains de propriétaires américains qui coupent le bois à pulpe sur les terres de la Couronne et sur celles des particuliers et l'expédient aux Etats-Unis où il est manufacturé. Il est vrai que si vous prohibez l'exportation du bois à pulpe provenant de terres appartenant à des particuliers, vous leur causez un certain tort; mais après tout, ce tort est plus fictif que réel, et il existe surtout dans l'imagination de ceux qui s'opposent à cette prohibition.

Nous avons aujourd'hui au Canada un grand nombre de fabriques de papier et de pâte chimique. La quantité de bois à pulpe qui existe encore au pays n'est pas aussi considérable que le laissent entendre les brochures que ces compagnies font distribuer pour annoncer les actions et les obligations qu'elles mettent sur le marché, et plusieurs d'entre elles doivent avoir recours au bois qui se trouve sur les terres des particuliers pour que leurs usines puissent continuer à fonctionner. Il y a donc un gros marché pour le bois à pulpe provenant de terres appartenant à des particuliers et ce bois qui vaut \$10, \$12 ou \$16 la corde sur wagons, représente pour le peuple canadien une valeur de \$60 ou \$75 s'il est transformé en papier et en pâte chimique dans le pays même. Il est temps que nous utilisions nos ressources naturelles dans notre propre pays et que nous cessions de les envoyer aux Etats-Unis. Les Américains prendront tout le bois à pulpe que nous leur expédierons mais, je le répète, il faut que nous employions ce bois dans nos propres manufactures et que nous retirions nous-mêmes les bénéfices qu'il peut procurer.

L'honorable M. TODD: Je regrette de ne pouvoir partager les idées de mon collègue du Nouveau-Brunswick (l'honorable M. Black). Je sais que ce qu'il a dit au sujet du nombre de fabriques de pâte chimique et de papier qui existent dans le Nouveau-Brunswick, alors que la Nouvelle-Ecosse n'en possède aucune, est parfaitement exact. Cela se comprend facilement. Le Nouveau-Brunswick possède de nombreuses forces hydrauliques tandis que la Nouvelle-Ecosse n'en a presque pas.

Je suis assez bien versé dans l'industrie de la pâte chimique et du papier, et je sais qu'il est impossible de fabriquer l'un et l'autre si l'on n'a pas de puissantes forces hydrauliques à sa disposition. Nous possédons actuellement trois usines à papier dans le Nouveau-Brunswick, et la plus grande partie du bois qui y est employé provient des comtés du Sud. Aucune de ces usines ne peut se payer le luxe